

# Séance de conseil extraordinaire du 30 août 2018

(19 heures 45)

Président : Monsieur SABATIER Michel, Maire.

Présents : Madame SABATIER Bernadette et Messieurs COLOMBEAU Johan, FERRARI Olivier, HUDEC Lionel, LAMBERT Christophe, PASCAL Etienne, NORTIER Patrick, ROBIN Hervé, SABATIER Michel.

Absents excusés : Monsieur DELVAUX Johnny avec pouvoir à Madame SABATIER Bernadette.

Absents non excusés : Mesdames LUC Béatrice, VERITA Sabine et Messieurs CLOSSE Frédéric et DENIS Geoffrey.

Secrétaire : Monsieur COLOMBEAU Johan.

---

## Election du secrétaire de séance

Monsieur COLOMBEAU Johan est élu à l'unanimité secrétaire de séance.

---

## Ordre du jour

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'ordre du jour suivant énoncé par Monsieur le Maire :

- 20180830-1 Mise en place d'acomptes semestriels sur factures d'eau
  - 20180830-2 Acceptation de 2 chèques Groupama
  - 20180830-3 DM n° 2 au budget primitif de la commune
- 

### N° 20180830-1 Mise en place d'acomptes semestriels sur factures d'eau

Monsieur le maire explique que pour des motifs d'économie de la pile des cycles de télé-relève qui équipent les compteurs d'eau, il est préférable de procéder à une télé-relève une fois par an en décembre et de pratiquer un acompte au 30 juin chaque année.

Cet acompte serait calculé sur la base des 2 factures semestrielles de l'année précédente multipliée par 40%. Les abonnés qui n'auraient pas reçu 2 factures l'année précédente se verraient appliquée une estimation sur la base de 30 m<sup>3</sup> par an et par personne proratisée à hauteur du nombre de mois écoulés depuis leur abonnement au service d'eau.

Le service d'eau se réserve toutefois le droit de pratiquer une télé-relève ou de pratiquer une facturation réelle en juin en fonction des appréciations de l'adjoint administratif en charge de la facturation, de l'adjoint au maire en charge du service ou du maire.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ces propositions qui seront appliquées à compter de l'année 2018, la facturation du premier semestre n'étant pas encore éditée.

---

### N° 20180830-2 Acceptation de 2 chèques de Groupama

Le conseil municipal accepte à l'unanimité d'encaisser les 2 chèques suivant émanant de Groupama au compte 7788 du service eau et assainissement :

- 1 302.00 euros représentant 20% du surpresseur remplacé route d'Escombres,
  - 262.80 euros représentant 20% du surpresseur de la salle multisport.
- 

### N° 20180830-3 DM n° 2 au budget primitif de la commune

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la décision modificative suivante :

DM n° 2 au BP 2018 de la commune			
R	10222	FCTVA	+ 6 718.00
D	2051	Concessions et droits similaires	+ 378.00
D	21312	Bâtiments scolaires	- 96 208.23
D	2138	Autres constructions	+ 649.00
D	2188	Autres immobilisations corporelles	+ 398.65
D	2313	Constructions	+ 96 208.23
D	2315	Installations, matériels et outillage techniques	+ 5 292.35

---

SABATIER MICHEL	NORTIER Patrick	HUDEC Lionel	SABATIER Bernadette	DENIS Geoffrey
DELVAUX Johnny	PASCAL Etienne	LUC Béatrice	COLOMBEAU Johan	ROBIN Hervé
LAMBERT Christophe	FERRARI Olivier	VERITA Sabine	CLOSSE Frédéric	